

Nails Complicity

Institut & Centre de Formation à la prothésie ongulaire & au Nail Art

Formatrice enregistrée sous le numéro 76820096082 auprès de la DIRECTE OCCITANIE.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat Siège social : 10 avenue du 19 août 1944 82000 Montauban. Contact : Alice

06 02 26 17 22 Siret : 53300530200088 Mail : cfnc82@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Ville et CP _____

Adresse mail : _____ @ _____

Date de naissance : _____

Numéro de téléphone : _____

LES FORMATIONS :

- Formation 1 semaine 1000€
- Formation 2 semaines 1 500€
- Formation 3 semaines 2 250€
- Formation 4 semaines 2 950€
- Formation à la carte / jour :
 - MASTERCLASS 1 (babyboomer,nailart...) : 170€
 - MASTERCLASS 2 (ponceuse, drill manucure) : 340€

Dates de formation : Du _____ au _____

Formation perfectionnement sur devis

MASTERCLASS 1 : 170€

MASTERCLASS 2 : 340€

Formation prise en charge par financement :
- CPF (pour les particuliers)

Lieu de formation : 10 avenue du 19 Août 1944
82000 Montauban

Les dates de formations individuelles sont définies en accord avec la formatrice.

L'inscription est confirmée par la convocation envoyée après réception de votre acompte de 30 % et des documents ci-joints (sauf financement Pole Emploi, OPCO).

Bulletin et documents à envoyer à

NAILS COMPLICITY, ALICE CHERIF

10 avenue du 19 Août 1944 82000 MONTAUBAN

Les chèques sont à mettre à l'ordre de Cherif Alice

DOCUMENTS A ENVOYER AU CENTRE DE FORMATION :

- Bulletin d'inscription et acompte complété
- Conditions générales de vente parafées
- Règlement intérieur du centre de formation parafé
- Bilan préalable de positionnement complété

Institut enregistré sous le numéro 76820096082 auprès de la DIRECTE OCCITANIE.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat Siège social : 10 avenue du 10 août 1944 82000 Montauban.
Contact : 06 02 26 17 22 / Siret : 53300530200088 / Mail : cfnc82@gmail.com

Nails Complicity

Institut & Centre de Formation à la prothésie ongulaire & au Nail Art

Acompte de 30 % : _____ €

« J'ai bien pris connaissances des conditions générales de vente & du règlement intérieur» Le

Signature :

<p>Conditions générales de vente</p> <p>1-Modalités d'inscription</p> <p>Toute inscription est considérée comme définitive après réception par nos services de votre bulletin d'inscription (1 fiche par personne), dûment complété. Afin de garantir la qualité des enseignements et la satisfaction des stagiaires, Nails Complicity – Alice Cherif se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par session. Les stagiaires et leur direction seront donc informés par message que leur inscription est enregistrée. La participation du stagiaire ne sera effective qu'à réception de la convention signée par l'établissement ou par le stagiaire lui-même en cas de financement personnel impérativement avant le début du stage ou le 1er jour de celui-ci. En cas d'inscription sans frais (conditions mentionnées sur la fiche programme et les supports d'information), la convocation tient lieu d'inscription définitive. Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin que le centre de formation organise l'accessibilité des lieux de formation.</p> <p>2-Tarifs</p> <p>Nails Complicity Cherif Alice étant exonérée de TVA, en vertu de l'article 261-4-4° du code général des impôts, tous les tarifs de la formation continue sont indiqués en euros nets à payer. Les tarifs, précisés sur les programmes de formation pour l'année en vigueur, comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant.</p>	<p>3-Modalités de paiement</p> <p>A réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir un contrat ou convention de formation en 2 exemplaires à nous retourner signée et cachetée. Le paiement s'effectue :</p> <ul style="list-style-type: none">• par chèque libellé et adressé à l'ordre de Cherif Alice, accompagné d'une copie de la convention dûment signée. Le règlement doit obligatoirement être effectué selon l'échéancier prévu dans la convention ou le contrat de formation. En cas de prise en charge par un organisme financeur (OPCA, Pôle Emploi...), Alice Cherif accepte la subrogation. <p>4-Conditions d'annulation</p> <p>Notre centre de formation Nails Complicity se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler le parcours de formation jusqu'à 7 jours ouvrés de la date prévue pour son commencement. Nous en informons le stagiaire par tout moyen utile (téléphone, courrier électronique). Aucune indemnité ne sera versée au stagiaire en raison d'une annulation du fait de Alice CHERIF et aucun paiement ne sera réclamé.</p> <p>Du fait du stagiaire : Les demandes d'annulation devront être confirmées auprès de Alice CHERIF par courrier postal en recommandé.</p> <p>Tout désistement ou absence non motivé survenant plus de 10 jours calendaires (jours fériés inclus) après signature du contrat de formation entraîne la facturation du premier terme de la somme à verser, soit les 30% d'acompte. Les désistements intervenant durant le parcours donneront lieu à la facturation intégrale des modules suivis, au tarif module annoncé dans le catalogue de formation continue, soit la journée à la carte.</p> <p>*Conditions générales de vente en vigueur en Janvier 2020</p>
---	---

Institut enregistré sous le numéro 76820096082 auprès de la DIRECTE OCCITANIE.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat Siège social : 10 avenue du 10 août 1944 82000 Montauban.
Contact : 06 02 26 17 22 / Siret : 53300530200088 / Mail : cfnc82@gmail.com

Nails Complicity

Institut & Centre de Formation à la prothésie ongulaire & au Nail Art

RÈGLEMENT INTÉRIEUR Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991.	<p>Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.</p> <p>Article 8 : La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.</p> <p>Article 9 : Lorsque un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.</p> <p>Article 10 : Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.</p> <p>REPRESENTATION DES STAGIAIRES</p> <p>Article 11 : Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.</p> <p>Article 12 : Le directeur de l'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée, il dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.</p> <p>Article 13 : Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.</p> <p>Article 14 : Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.</p> <p>Article 15 : En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au Centre, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.</p> <p>PUBLICITE DU RÈGLEMENT</p> <p>Article 16 : Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive)</p>
--	--

Institut enregistré sous le numéro 76820096082 auprès de la DIRECTE OCCITANIE.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat Siège social : 10 avenue du 10 août 1944 82000 Montauban.

Contact : 06 02 26 17 22 / Siret : 53300530200088 / Mail : cfnc82@gmail.com

Nails Complicity

Institut & Centre de Formation à la prothésie ongulaire & au Nail Art

BILAN PREALABLE DE POSITIONNEMENT

Quel est votre emploi actuel ? Vos fonctions ?

Expliquez

votre projet professionnel :

Avez-

vous déjà pratiqué la prothésie ongulaire ?

O

Oui

Non

Si oui, quelle technique ?

Avez-

vous déjà un diplôme en esthétique ?

O

Oui

Non

Avez-vous des notions de gestion d'entreprise ?

O

Oui

Non

Avez-vous des notions en marketing et communication ?

O

Oui

Non

Quels sont vos atouts pour aborder ce métier ?

Quels

domaines vous semblent le plus importants à travailler dans votre cursus de formation ?

Avez-vous des contraintes environnementales ? (Transport, hébergement, matériel...)

Avez-

vous des passions ? Si oui lesquelles ?

Institut enregistré sous le numéro 76820096082 auprès de la DIRECTE OCCITANIE.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat Siège social : 10 avenue du 10 août 1944 82000 Montauban.
Contact : 06 02 26 17 22 / Siret : 53300530200088 / Mail : cfnc82@gmail.com

Quelles sont les actions de formation proposées par l'organisme de formation ?

- Apprentissage des protocoles d'hygiène et sécurité autour de l'ongle
- Découverte des maladies des ongles
- Apprentissage des techniques de base de limage et de gestion de gel
- Apprentissage de la sculpture intégrale des ongles au gel : le chablon gel
- Apprentissage de techniques professionnelles de décoration des ongles : dessins, utilisations des différents outils : liners, effet, finition...

Institut enregistré sous le numéro 76820096082 auprès de la DIRECTE OCCITANIE.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat Siège social : 10 avenue du 10 août 1944 82000 Montauban.
Contact : 06 02 26 17 22 / Siret : 53300530200088 / Mail : cfnc82@gmail.com